

STEUCKARDT Agnès

Université de Provence

<Agnès.Steuckardt@univ-montp3.fr>

**L'institution du français « révolutionné » : construction du sujet de la langue dans le
Dictionnaire national et anecdotique (1790)**

Dès les premiers mois de la Révolution, le changement linguistique fait réagir. Les plus prompts à s'émouvoir sont les adversaires de l'événement : ils crient à l'« abus des mots », « abus » qui présuppose la référence à une norme. Les nouveautés linguistiques constituent, selon eux, un dévoiement scandaleux, et les premiers recueils alphabétiques parus en 1789 s'emploient à dessiller les yeux du « pauvre peuple », que l'on cherche à « éblouir par des mots qu'il n'entend pas » (*L'abus des mots*, « Constitution », 1789, p. 11).

Le premier ouvrage lexicographique à enregistrer favorablement les usages nouveaux est le *Dictionnaire national et anecdotique*, qui paraît début 1790. Dressant l'inventaire des mots affectés par le changement linguistique, il expose à l'imparfait l'acception dans laquelle on entendait un mot dans le discours de l'« ancien Régime », et au présent celle qu'il a prise dans celui du « nouveau régime » ; il explique par exemple à propos du mot *émigrants* : « Il signifioit avant un pere de famille qui sortoit de son pays, pour aller s'établir en terre étrangere. Aujourd'hui nous appellons émigrants les citoyens probes qui, voulant ne rien avoir à démêler avec le nouveau régime, ont fui en pays étranger, où ils sont désignés sous le nom de François fugitifs » (*Dictionnaire national et anecdotique*, « Émigrants »). Alors que, dans la première phrase, l'autorité qui fixe le sens d'*émigrants* est passée sous silence, dans la seconde, la première personne du pluriel *nous* désigne les locuteurs qui, de fait, déterminent l'usage nouveau. Ainsi le *Dictionnaire national et anecdotique* pose les prémisses du programme linguistique révolutionnaire tel que le retrace Sylvain Auroux : « Pour tâcher de réformer véritablement la langue, la voie toute tracée consistait à reprendre la conception politique classique, et à changer le sujet qu'elle lui assignait, c'est-à-dire changer la détermination de son usage » (Auroux, 1996, p. 10). Si le sujet du français révolutionné reste, à certains égards, dans la lexicographie révolutionnaire, une « élite », comme le montre Sonia Branca-Rosoff (Branca-Rosoff, 1986, p. 282-286), il se trouve cependant en rupture avec celui du français d'ancien régime.

On se propose d'esquisser le portrait de ce nouveau sujet de la langue, en s'appuyant sur une analyse de discours du *Dictionnaire national et anecdotique* : on montrera comment le pronom *nous*, les dénominations *peuple libre*, *Français libres*, mais aussi l'emploi du présent, la collocation *nouveau régime*, voire le simple adverbe *aujourd'hui*, construisent la figure d'une nouvelle instance normative, et participent au projet d'instituer le français révolutionné.

Références bibliographiques

L'abus des mots, s.l.n.d., [1789].

[CHANTREAU P.-N.], *Dictionnaire national et anecdotique*, Politicopolis, Chez les marchands de nouveautés, 1790.

AUROUX Sylvain, « Langue, État, Nation : le modèle politique », P. Sériot (éd.), *Langue et nation en Europe centrale et orientale, du 18^e siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, n° 8, 1996, p. 1 et p. 17).

BRANCA-ROSOFF Sonia, « Luittes lexicographiques sous la Révolution française. Le Dictionnaire de l'Académie », W. Busse et J. Trabant (éds), *Les idéologues*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1986, p. 279-297.